

Bruxelles, 16 avril 2020

Le « crédit Covid-19 avec garantie de l'État » déjà disponible pour les clients Belfius

Dans le cadre de la crise du Covid-19, un Arrêté royal, qui met à la disposition des banques une garantie partielle des autorités fédérales à hauteur de maximum 50 milliards d'euros, vient d'être publié. Ensemble avec tous ses collaborateurs, Belfius veut soutenir les entrepreneurs et les entreprises, au travers de ces nouvelles mesures de soutien financier auxquelles Belfius apporte toute sa coopération. Convaincue qu'en ces circonstances, la rapidité est primordiale, la banque a intégré entre-temps un « crédit Covid-19 avec garantie de l'État » dans son système d'octroi de crédits. Les entrepreneurs et les entreprises chez Belfius, qui répondent aux critères, peuvent déjà introduire leur demande et compter sur le soutien indéfectible de leurs chargés de relations pour un traitement rapide et sûr.

Dans le cadre des mesures fédérales relatives à la crise du Covid-19, une garantie de l'État a également été prévue pour certains crédits octroyés par les banques. À l'exception de la première tranche de pertes, qui est entièrement à charge des banques, cette garantie couvre partiellement le remboursement du capital et des intérêts de **crédits à court terme** (maximum 12 mois) octroyés à des indépendants, entreprises et organisations Non Profit entre le 1er avril et le 30 septembre 2020 et qui répondent aux critères définis dans l'Arrêté royal.

Convaincue qu'un octroi de crédit rapide à des entreprises saines peut être essentiel pour traverser cette période difficile, Belfius a entre-temps **déjà intégré un « crédit Covid-19 avec garantie de l'État » dans son système d'octroi de crédits**. Un formulaire de demande de crédit adapté, reprenant la déclaration sur l'honneur, est à la disposition de nos clients afin de régler leurs demandes rapidement et en toute sécurité, après réception de leur déclaration et de leur plan de liquidité.

Même avant le règlement de garantie, Belfius a d'ailleurs continué à octroyer des crédits, grâce à l'engagement sans précédent de ses chargés de relations et des collaborateurs de ses propres départements de crédit locaux. Belfius a déjà discuté avec de très nombreux clients pour savoir comment les aider et a entre-temps **accordé pour 300 millions d'euros de report d'amortissements de capital** sur des crédits et leasings à des entrepreneurs et entreprises.

Plus que jamais, Belfius veut tout mettre en œuvre pour soutenir notre économie locale. En tant que bancassureur **ancré à 100% dans l'économie belge**, la décision et l'exécution des crédits sont traitées ici. Notre accessibilité, notre rapidité, notre efficacité et l'affinité locale avec la situation des clients font **gagner du temps**, et celui-ci peut être crucial.

Dans sa volonté de soutenir les entrepreneurs et les entreprises belges, Belfius n'attend pas que la tempête se calme, mais elle **lutte contre le vent aux côtés de ses clients**. Leurs priorités et les nôtres sont les mêmes : une Belgique saine et une économie saine.

Dirk Gyselinck, membre du comité de direction de Belfius Banque et responsable du Public en Corporate Banking : « *Les grandes entreprises prélèvent davantage leurs lignes de crédit. Les petites entreprises demandent plutôt un report de paiement. Pour celles-ci, cela représente en moyenne 20.000 euros de dépenses de moins sur six mois. Il s'agit d'un montant significatif avec lequel elle peuvent payer d'autres frais* ».

Contacts presse

Ulrike Pommée
Ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be
+32 2 222 02 57
www.belfius.be

